

METIER

médecin du travail

Le Médecin du Travail est un docteur en médecine, spécialisé en médecine du travail, soumis au secret professionnel. Il est le **conseiller de l'employeur, des salariés, des représentants du personnel et des services sociaux** en matière de santé et sécurité au travail.

Rôle

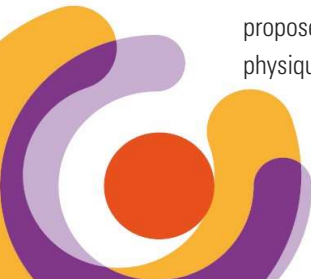
Le rôle du Médecin du Travail est exclusivement préventif. Il assure personnellement, ou par délégation protocolisée, le suivi médico-professionnel des salariés. Pour un tiers de son temps, il conduit des actions en milieu de travail en collaboration avec les membres de l'équipe santé travail, dont il mandate et coordonne l'action au sein des entreprises qui lui sont confiées.

Ses missions principales de conseils

- adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale,
- protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux,

Ses actions

- le Médecin du Travail a la responsabilité de l'avis d'aptitude du salarié à son poste de travail. Afin d'étayer sa décision, il peut prescrire des examens complémentaires. Il peut émettre des restrictions et/ou proposer des aménagements afin de préserver la santé mentale et physique du salarié et favoriser son maintien dans l'emploi,



METIER

médecin du travail

Ses actions (suite...)

- il participe au CHSCT,
- il intervient physiquement dans les entreprises qui lui sont confiées pour conseiller l'employeur et les salariés,
- il établit les fiches d'entreprise, réalise ou fait réaliser des études de poste,
- il assure le suivi des expositions professionnelles (à partir des évaluations des risques établies par l'employeur),
- il participe à des enquêtes épidémiologiques santé travail.

